

**Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire de Budget du conseil de Val-Joli, tenue au lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli, le lundi 7 décembre 2015 à 20h00 sous la présidence du maire, Monsieur Rolland Camiré.**

Sont également présents, les membres du conseil, Messieurs Sylvain Côté, Philippe Verly, Gilles Perron, Raymond Côté, Stéphane Robidas et madame Josiane Perron.

Le tout formant quorum conformément aux dispositions du Code Municipal.

Julie Brousseau, la directrice générale est aussi présente.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée s'est ouverte à 20h00.

**2015-12-204 ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par le conseiller Philippe Verly et résolu à la majorité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Constatation de régularité et de quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et présentation du budget 2016
5. Période de questions
6. Adoption du Budget 2016
7. Adoption du plan triennal en immobilisation 2016-2017-2018
8. Adoption du Règlement de taxation 2015-5 - Pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice 2016 et pour en fixer les conditions de perception
9. 2e période de question du public
10. Levée de l'assemblée

**2015-12-205 LECTURE ET PRÉSENTATION DU BUDGET 2016**

Avec l'autorisation du maire, la directrice générale procède à la lecture du budget 2016 qui prévoit des revenus égaux aux dépenses.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Michel Maurice soulève le point que l'avis public de la séance du budget n'est plus affiché au babillard de l'hôtel de ville donc la réunion ne peut avoir lieu.

**2015-12-206 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est annoncé par le maire Rolland Camiré de lever l'assemblée et de reporter la séance au lundi 14 décembre 2015, 19h30

De lever cette séance à 20h06.

Rolland Camiré  
Maire

Julie Brousseau  
directrice générale et  
secrétaire-trésorière

**RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES  
RÉSOLUTIONS**

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalent à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Signé à Val-Joli en date du 8 décembre 2015

Rolland Camiré, maire

